

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE,

(Ere vulgaire)

QUARTIDI 14 Ventôse,

Vendredi 4 Mars 1796.

Inquiétude du gouvernement napolitain sur l'esprit de liberté qui se propage dans le royaume de Naples. — Dénouciation faite au gouvernement napolitain d'une insurrection prête à éclater dans l'Abuzze. — Tremblement de terre arrivé à Arezio, en Italie. — Rappel du citoyen Lehoc, ambassadeur de la république en Suède, et nomination du général Latour pour le remplacer. — Grande discussion au conseil des cinq cents sur l'exclusion de plusieurs membres du corps législatif.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

I T A L I E.

De Naples, le 4 février.

Le comte Goloskin, qui a été ministre de l'impératrice de Russie près de cette cour pendant quelques mois, vient de partir pour Rome, après avoir été remplacé par le chevalier Italinski, venu de Trieste, qui est seulement chargé d'affaires de Russie : ce dernier se rendit à son arrivée chez le principal ministre Acton & visita ensuite les autres ministres.

On remarque que depuis quelque tems il regne une correspondance fort active entre notre ministère & les trois cours nouvellement alliées de Pétersbourg, de Vienne & de Londres.

Il faut bien prendre garde ici de ne pas témoigner son attention aux affaires publiques, d'autant plus que la suspicion y décide tous les actes de la police la plus rigoureuse & la plus arbitraire. Les agitations du peuple de Naples étoient autrefois à-peu-près concentrées dans cette capitale & même dans certains quartiers, où le peuple oisif & vagabond des Lazaroni se soulevoit à tout propos ; mais aujourd'hui qu'on a imaginé des conspirations de

cour, l'esprit soupçonneux du ministère, qui voit avec le plus grand frémissement l'esprit de liberté pousser quelques racines fortes, a formé un plan de repression si rigoureux, que les provinces participent à l'agitation de la capitale.

Une insurrection prête à éclater dans l'Abuzze a été dénoncée par l'un des acteurs de ce mouvement, & sur sa dénonciation le ministère y fait passer des troupes avec des ordres de destruction. A leur approche les habitans ont abandonné leurs foyers & se sont retirés en armes dans les campagnes, où ils se battent en désespérés contre les satellites envoyés à leur poursuite. Depuis cette époque, tout est devenu suspect au gouvernement, & plusieurs milliers de victimes sont allés joindre dans les cachots celles qui ont paru goûter les attraits de la liberté. Il n'y a ni rang, ni condition, ni âge, qui mette à l'abri des inquiétudes du gouvernement & de son despotisme. Il est heureux pour la tyrannie actuelle qu'il ne se présente contre elle, dans ce moment, aucune force libératrice des excès auxquels elle se livre ; car les vœux secrets & généraux de la nation appellent des secours quelconques.

De Venise, le 5 février.

L'Angleterre ayant pris à sa solde environ trois mille hommes, tant Suisses que Français, destinés à passer en Corse, le résident anglais à Rome a demandé & obtenu du pape la permission de faire passer des troupes par l'état ecclésiastique. Elles vont se rendre à Trieste, où elles seront embarquées & transportées à Ancone ; ensuite elles se rendront par terre à Civita-Vecchia, d'où elles passeront en Corse.

S'il faut en croire les nouvelles de Vienne, cette cour songe très-sérieusement à envoyer une armée formidable en Italie, afin de rassurer les princes de cette contrée contre les alarmes où les jettent la présence des Français & leurs projets de pénétrer dans la Lombardie. On assure que l'armée de l'empereur en Italie sera portée de

60 à 80 mille hommes, & que les magasins sont déjà formés pour des forces aussi considérables.

De Florence, le 14 février.

On a appris que la secousse de tremblement qu'on ressentit ici la nuit du 3 au 4 de ce mois avoit eu lieu d'une manière plus alarmante à Arezio. Les lettres de cette ville portent que le 1^{er} février, à deux heures du matin, les premiers mouvemens alarmerent les habitans & furent suivis d'autres plus légers. Le mardi & le mercredi, il y eut des secousses plus fortes; en conséquence on fit une procession solennelle avec les reliques de Saint-Dorat, pour détourner ce fléau, & le théâtre fut fermé. Le soir du jeudi gras, on rouvrit le théâtre en faveur du peuple, & le même jour, à onze heures du soir, il y eut un bal; mais vers les trois heures cinq minutes du matin il survint des secousses violentes qui interrompirent le bal, & le peuple effrayé se sauva dans les rues & dans les places publiques, pour éviter la chute de quelques cheminées renversées par ces secousses. Une partie du monastère des Camaldules s'éroula. Différens mouvemens succéderent à celui-ci, à six heures du matin & à neuf heures le vendredi; de sorte que beaucoup de gens se tinrent éloignés des maisons. Enfin le calme s'étant rétabli, il y eut une nouvelle procession en action de grâces. On sait que personne n'a péri dans ce désastre si alarmant.

S U E D E.

De Stockholm, le 6 février.

M. Lehoc, ambassadeur de la république française en cette cour, a annoncé officiellement son rappel, & son remplacement par le général Latour. M. Marivaux, secrétaire d'ambassade, restera chargé par interim des affaires de la république.

P R U S S E.

De Berlin, le 6 février.

Notre cabinet, depuis quelque tems, ne cesse de s'occuper des moyens de procurer au roi l'occasion de prendre une part active aux événemens qui doivent amener enfin la paix en Europe. On assure que c'est pour concerter ces moyens que sa majesté a engagé le prince de Hohenlohe & le ministre d'état baron de Hardemberg à se rendre ici, où ils se trouvent en ce moment.

Nos politiques voyent trois manières d'effectuer ce grand dessein; 1^o. celle des négociations, & partant de cette donnée, ils font retourner le baion de Hardemberg à Bâle, pour y négocier de nouveau; 2^o. celle des démarcations, & dans cette idée ils font partir le prince de Hohenlohe pour tirer une ligne & la garnir d'un cordon respectable; 3^o. enfin, la guerre, & pour ce dernier moyen ils font marcher en Hollande 70 mille prussiens aux ordres du duc de Brunswick, & 20 mille hessois.

Ces diverses conjectures sont bien incertaines, mais ce qui l'est moins, c'est le projet du ministère, de faire prendre au roi, sur le nouveau théâtre qui va s'ouvrir, un rôle grand & digne d'un monarque puissant capable de faire impression sur celles des puissances belligérantes qui voudroient exagérer leurs prétentions.

Dans la répartition de la Pologne on n'avoit point songé à disposer de l'ordre de l'Aigle-Blanc: on dit qu'à l'a-

venir, cet ordre sera conféré par l'électeur de Saxe, comme ayant été institué par son ayeul, à Auguste, roi de Pologne.

A L L E M A G N E.

De Coblentz, le 12 février.

Les Français ne négligent rien pour mettre à profit le tems de l'armistice. Ils font des retranchemens & élever des batteries de tous les côtés. Les environs de la Charreuse sont couverts de redoutes & ont l'air d'une véritable forteresse. A partir de notre ville, près du pont de la Moselle, jusqu'à Brunestube, 1500 hommes travaillent journellement aux retranchemens qui s'étendent jusqu'à l'endroit appelé Pétersberg. Sur le Pétersberg, y a des batteries qui s'étendent jusqu'à Bubenheim & Rubenach, & qui se prolongent delà par une chaîne, non interrompue, à Karlich, Kittlig, &c.

Cent vingt-un canons sont arrivés à Treves, on les a fait venir de Metz avec des chariots de poudres & autres munitions nécessaires. Avant l'armistice, les Français n'avoient jamais songé à se maintenir à Treves; mais depuis que le général Marceau y a établi son quartier-général, & qu'il a pris une connoissance exacte de sa position & ses moyens de défense, il a résolu de conserver ce poste qu'il regarde aujourd'hui comme fort important. En conséquence 2000 hommes travaillent tous les jours aux retranchemens & aux fortifications. D'après cette résolution du général Marceau, le magasin à poudre qui est à Puls, sera embarqué & conduit à Treves.

(Extrait des gazettes allemandes.)

F R A N C E.

De Paris, le 10 ventôse.

On a fait, dit-on, depuis deux jours des visites domiciliaires assez nombreuses, & l'on a arrêté plusieurs personnes, parmi lesquelles on compte le citoyen Mar-duel, ci-devant curé de Saint-Roch.

On promet des détails intéressans sur les dernières conversations de Stofflet: on assure qu'il a dit n'avoir repris les armes que parce qu'on n'avoit pas effectué les promesses qu'on lui avoit faites à la pacification.

L'anecdote suivante, tirée d'un papier public, & dont nous ne garantissons pas l'authenticité, nous a paru digne d'être conservée.

A Courbevoie, un particulier s'aperçoit qu'on avoit tiré au blanc contre la porte de son jardin, & que différens coups de fusil avoient endommagé plusieurs de ses arbres. Plainte à la municipalité, les informations font découvrir que le coupable est le fils de Jacques Colombier, vigneron, maire du lieu. Il s'offre à indemniser le citoyen lésé, & promet de corriger son fils.

Bientôt nouvelles plaintes du propriétaire du jardin. Cette fois les balles avoient brisé les carreaux de vitre d'une chambre: nouvelle information; mais cette fois ce n'est pas le fils du maire qui est convaincu du délit. Le maire voit que la sévérité est nécessaire pour arrêter la récidive. Son fils n'avoit eu qu'une correction paternelle; il le mande à l'instant: *Mon fils, lui dit-il, votre impunité a enhardi à mal faire, vous devez être puni pour l'exemple et le rétablissement du bon ordre. Il ordonne*

aussi-tôt à
fils prie son
le village ai
On demande
Pendant qu
second cou
ne vous ét
avec moins
sorte.

Quelques
tres que S
disoit qu'i
plus de li
dans la m
de la cont
faisoit en
pour le g
croysent c
ment n'ét
eations et
circonstan
légitimes,
un peuple
une autre
riodique
but est d
nière: il
versation
juin 91
dorcet,
moyens
gais à r
rôles &
tèmes d

Le ré
assura c
Sieyes
royauté
deux a
républi
Le r
commu
vraisem
que Si
soit pe
ment &
pour f
chique
une co
en fai

Une
bien c
corps
posé
on y
dique
la pa
dans
la lis
le co
elle
de la

aussi-tôt à quatre fusiliers de le conduire en prison. Le fils prie son pere de lui épargner la honte de traverser le village ainsi escorté. . . . Non ; mon fils , obéissez . . . On demande grace pour lui , Colombier est inexorable. Pendant qu'on conduisoit son fils en prison , il dit au second coupable : Vous ne l'auriez point été , si mon fils ne vous eût donné mauvais exemple ; vous serez puni avec moins de rigueur , rendez vous en prison sans escorte.

Quelques journaux ont réimprimé dernièrement les lettres que Sieyes avoit publiées en juin 1791 , & où il disoit qu'il préféreroit la monarchie , parce qu'il y avoit plus de liberté pour le citoyen dans la monarchie que dans la république. Quelques écrivains ont cru trouver de la contradiction entre ces principes , que Sieyes professoit en 91 , & l'attachement qu'il a montré depuis pour le gouvernement républicain. Pour nous , nous croyons comme Rousseau que la science du gouvernement n'étant qu'une science de combinaisons , d'applications et d'exceptions , selon les tems , les lieux , les circonstances , un politique peut penser avec des motifs légitimes , qu'une forme de gouvernement qui convient à un peuple à une certaine époque , ne lui convient plus à une autre. Mais nous venons de lire dans une feuille périodique , une lettre du représentant Lakanal , dont le but est de défendre Sieyes d'une toute autre maniere : il prétend que Condorcet lui avoua dans une conversation confidentielle sur ces mêmes lettres du mois de juin 91 , qu'il avoit été convenu entre lui-même Condorcet , Sieyes & Thomas Payne , qu'un des meilleurs moyens d'éclairer l'opinion & de préparer le peuple français à recevoir la république seroit de se distribuer les rôles & d'argumenter l'un contre l'autre sur les deux systèmes de gouvernement.

Le représentant Lakanal ajoute que Condorcet lui assura de plus que par une suite du même arrangement Sieyes convint d'aborder le premier la question de la royauté et d'en prendre la défense , pour donner aux deux autres l'occasion de soutenir les principes de la république.

Le représentant Lakanal finit par dire qu'il n'a pas communiqué sa lettre à Sieyes ; rien ne nous paroît plus vraisemblable ; nous aurions beaucoup de peine à croire que Sieyes eût consenti à laisser imprimer qu'il ne pensoit pas un mot de ce qu'il écrivoit en 91 si sérieusement & avec tant de publicité. D'ailleurs ce petit complot pour faire passer 25 millions d'hommes de l'état monarchique au républicain à leur insu , ne nous paroît pas une conception digne des trois philosophes à qui on veut en faire honneur.

Une feuille périodique a remarqué avec surprise combien étoit fautive & inexacte la liste des membres du corps législatif , qu'a produite la commission qui a proposé d'y admettre de nouveau sept ex-constitutionnels ; on y compte parmi les places à remplir celles qu'on indique comme vacantes dans une page & comme remplies à la page suivante. On y trouve des noms qui ne sont pas dans le procès-verbal de la séance du 5 brumaire ; enfin la liste ne prouve point du tout qu'il n'y ait pas dans le corps législatif 500 membres de l'ancienne convention ; elle prouve au contraire que , contre l'esprit & le texte de la loi , il y en a eu plus de 500. Beaucoup d'autres

inexactitudes font de cette liste une piece peu digne d'être mise par une commission sous les yeux du corps législatif comme élément principal d'une loi , & d'une loi qui seroit dérogatoire à la constitution. On y a même porté , comme étant du conseil des anciens , des membres qui sont de celui des cinq cents ; & comme membres du conseil des cinq cents d'autres qui sont des anciens.

REFLEXIONS SUR LES ÉCRITS PÉRIODIQUES , tirés du journal de Marseille , du 29 pluviôse.

Lorsque le gazetier , qui ne s'occupe que de la partie politique , ne reçoit point de nouvelles , il en fait. Lorsque le journaliste , qui écrit par esprit de parti , ne reçoit point de lettres qui favorisent son système , il en fabrique.

Il y a cependant entre eux cette différence remarquable , que le premier est un menteur , & le second un calomniateur. Dix batailles faussement annoncées dans une gazette , n'en feront ni perdre ni gagner une seule. Dix faussetés accumulées contre une personne ou une cité , peuvent en occasionner la ruine , & c'est sur-tout en tems de révolution que la chose est plus dangereuse.

Cette tactique est employée par quelques journalistes avec une continuité & une méchanceté remarquables. Il n'est pas de jour où l'on n'attaque dans ces pamphlets un homme ou une commune ; chaque feuille est une flèche empoisonnée qu'on lance.

C'est principalement à l'égard du Midi que cette tactique est dégénérée en système.

Les calomniateurs ont placé des contre-révolutions à Tarascon , à Carpentras , à Arles , à Mânesque , à Sisteron , & cela sans preuve & sans pudeur. Il a fallu que les autorités consumassent une partie de leur tems à démentir ces bruits & faire connoître la vérité. On a fait voyager le commissaire du gouvernement , Fréron , avec une armée , tantôt d'un côté , tantôt de l'autre ; tandis que d'après tous les rapports , il ne s'est guere éloigné d'Avignon. . . . Pourquoi , dira-t-on , cette manœuvre ? C'est l'histoire du charbon : s'il ne brûle pas , il noircit.

Fontenelle disoit que les histoires anciennes sont des fables convenues ; à la maniere dont quelques écrivains tracent celle de nos jours , nous ne laissons à nos neveux que des fables dont ils n'auront pas la peine de convenir.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen THIBAUBEAU.

Séance du 13 ventôse.

Le comité obtient la parole , au nom de la commission chargée de la vérification des pouvoirs , pour soumettre au conseil divers projets de résolution relatifs à des citoyens députés au corps législatif & auxquels la commission a cru devoir proposer d'appliquer la loi du 3 brumaire.

Le rapporteur , pour motiver ces différens projets de résolution , lit les déclarations sur lesquelles ils sont fondés.

La première est du citoyen Doumère , qui déclare être inscrit sur une liste d'émigrés. La commission propose au conseil de résoudre que ce citoyen , jusqu'à ce qu'il ait obtenu sa radiation définitive , ne pourra exercer les fonctions législatives.

Gilbert expose que ce député a formé sa demande en radiation & fourni des pièces à l'appui; il pense donc que, pour prendre une résolution, le conseil doit attendre le rapport de la commission chargée d'examiner ces pièces.

Treillard n'est pas de cet avis: la loi a voulu qu'un député inscrit sur une liste d'émigrés fût suspendu provisoirement; elle lui a fourni ensuite les moyens de faire lever cette suspension.

Le devoir du conseil est de prononcer d'abord la suspension; il ne pourroit même sans cela admettre les réclamations du citoyen dont il s'agit. Treillard demande que le projet de résolution soit adopté. — Le conseil l'adopte.

La seconde déclaration est du citoyen Go, frère d'émigré; en déclarant cette parenté, le citoyen Go représente qu'il a constamment servi la république dans ses armées.

Noaille obtient la parole; il pense que la loi du 3 brumaire ne peut pas être appliquée aux militaires qui, depuis quatre ans, versent leur sang aux frontières: quei? dit-il, vous exclueriez des fonctions publiques ceux qui ont combattu constamment pour la liberté; ceux qui ont été mutilés dans les combats; & des hommes qui, dans les places qu'ils ont occupées, se sont rendus l'effroi de leurs concitoyens pourroient s'y perpétuer? — On murmure.

Noaille. — Je plaide la cause de nos braves soldats.

Le bruit recommence, on n'entend plus l'orateur.

Le calme se rétablit & Noaille propose un projet de résolution tendant à ce qu'on ne comprenne pas dans les articles II & III de la loi du 3 brumaire les militaires en activité de service.

La question préalable, s'écrie-t-on. — Le bruit se prolonge.

Noaille. — Je propose aussi qu'on ne puisse pas regarder comme interruption de service les destitutions prononcées depuis le 31 mai 1793.

Les murmures recommencent avec plus de force.

La question préalable, s'écrie-t-on de nouveau.

Noaille. — Je demande enfin que vous ajourniez les projets de Lecointe, jurqu'à ce que vous ayez statué sur ma proposition.

Madier monte à la tribune; il pense que Noaille a mal pris la question; il devoit la poser ainsi: Mettra-t-on au nombre des fonctionnaires publics ceux qui portent les armes pour la république.

Madier est interrompu; il reprend: vous devez sentir la justice de mes observations; si Hoche, si les frères de Merlin avoient été nommés au corps législatif, oseriez-vous. . . .

Oui! oui! s'écrie-t-on en interrompant l'orateur.

Madier. — La question se réduit à ceci: refuserez-vous à des guerriers couverts de cicatrices une faveur que vous accordez aux assesseurs d'un juge de paix.

Villetar se présente à la tribune. — On demande de nouveau la question préalable. — Un membre insiste pour être entendu.

Une altercation assez vive s'éleve entre Madier qui est retourné à sa place & un autre député.

Le président rappelle Madier à l'ordre. — Rappeller l'ordre ceux qui m'insultent, dit Madier. — Je rappelle l'ordre, répond le président, tous ceux qui causent du trouble.

L'orateur qui est à la tribune prend la parole; il est interrompu dès les premières phrases: il veut continuer on l'interrompt encore.

Le président. — Les projets de résolution qu'on présente présupposent l'existence de la loi du 3 brumaire. On veut enlever la discussion sur cette loi en elle-même, il faut un ordre du conseil.

Plusieurs voix. — Non, non.

L'orateur insiste.

Le président. — Veut-on ouvrir la discussion sur la loi du 3 brumaire?

On crie de nouveau, Non, non.

L'orateur. — L'application ne peut pas en être faite par le conseil. . .

Plusieurs voix. — Ah! ah! la question préalable.

Le président consulte le conseil, qui déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la proposition de Noaille & adopte le projet de résolution présenté par Lecointe.

Nous ferons connoître demain la suite de cette discussion. Deux projets de résolutions présentés encore par Lecointe ont été rejetés; l'un étoit relatif à un citoyen, frère d'un prêtre déporté & néanmoins inscrit sur une liste d'émigrés: on a fait sentir qu'on ne pouvoit pas être tout-à-la-fois déporté & émigré.

Le second projet avoit pour objet un parent d'émigré; ce citoyen alléguoit en sa faveur, qu'il avoit toujours rempli des fonctions publiques, sauf que pendant huit mois, il avoit volontairement combattu dans nos armées.

Plusieurs membres ont alors reproduit & soutenu avec force la proposition d'excepter de la loi ceux qui servent dans nos armées. Bantable a demandé que cette exception fût restreinte au moins à ceux qui portent les armes; il a représenté que des employés dans les armées, des commissaires des guerres ne devoient pas y être compris.

La proposition & l'amendement ont été adoptés sans rédaction.

Nota. Le conseil des anciens n'a rien fait d'important.

** *Les Victimes de l'Amour et de l'Inconstance*, 2 vol. fig. 2 liv. ou 180 liv.

Nouveau Calendrier de l'Amour, fig. 5 sols ou 20 livres.

Nouveau Théâtre Sentimental, à l'usage de la jeunesse; 1 vol. in-8°. par madame de S. . . 1 liv. 10 s., ou 150 livres.

Les Roses de l'Education, ou Variétés amusantes; par M. D., de l'académie française; 1 vol. in-8°. 1 liv. 10 sols, ou 150 liv.

Se trouvent chez Laurens, jeune, libraire, rue Saint-Jacques, n°. 32.

N°. 16
N O
QUA
Réflexions p
Paris, q
Discours
ussions
Le bur
tiques est
Le pri
pour 3 m
souscrire
Le pri
pour un
pour 3 m
Toute t
Estrait
Le nouv
Petersbourg
de la guerr
tection d'a
certainem
y sont inte
leurs, n'on
peut chang
vant tout
bientôt de
La Russ
l'Autriche
la Turquie
quoi elle
tiche & l
en retirero
manifeste;
peut-être q